

SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024



COMMUNE DE VAL BUECH-MEOUGE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion des Hautes-Alpes.

Effectifs

- 19 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024
 - > 11 fonctionnaires
 - > 8 contractuels permanents
 - > 0 contractuel non permanent
- 1 contractuel permanent en CDI



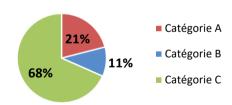
Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

- Caractéristiques des agents permanents

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	45%	38%	42%
Technique	55%	63%	58%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation			
Total	100%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut

_	■ Ho	ommes	■ Femmes
Fonctionnaires	27%		73%
Contractuels	38%		63%
Ensemble	32%		68%

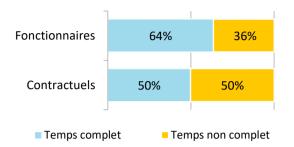
→ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	42%
Attachés	16%
Adjoints administratifs	16%
Rédacteurs	11%
Ingénieurs	5%

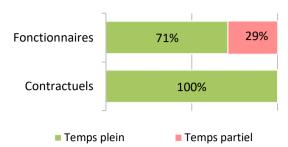
Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2024

Temps de travail des agents permanents -

 Répartition des agents à temps complet ou non complet



 Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



Les 2 filières les plus concernées par le temps non complet

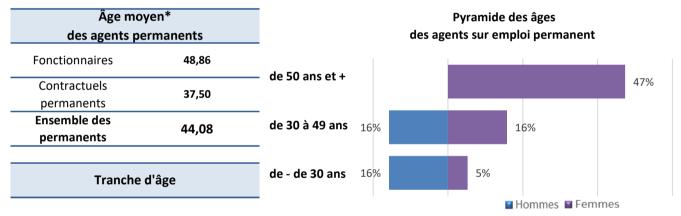
Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Administrative	40%	67%
Technique	33%	40%

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

0% des hommes à temps partiel 29% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges _____

En moyenne, les agents de la collectivité ont 44 ans



^{*} L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

. Équivalent temps plein rémunéré

→ 15,29 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

> 8,52 fonctionnaires

> 6,77 contractuels permanents

> 0,00 contractuel non permanent

27 828 heures travaillées rémunérées en 2024

Répartition des ETPR permanents par catégorie



Positions particulières

> Un agent en disponibilité

Mouvements

En 2024, 3 arrivées d'agents permanents et 1 départ

2 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023 1	Effectif physique au 31/12/2024
17 agents	19 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024							
Fonctionnaires 7 10,0%							
Contractuels	7	14,3%					
Ensemble	7	11,8%					

Principales causes de départ d'agents permanents

Départ à la retraite	100%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplacements (contractuels)	100%
* Variation des effectifs :	
(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif phy rémunéré au 31/12/2023) /	sique théorique
(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)	

- Évolution professionnelle

- Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel
- Aucun lauréat d'un examen professionnel
- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité
- 3 avancements d'échelon et aucun avancement de grade

 Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

- Sanctions disciplinaires

→ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

- Budget et rémunérations

→ Les charges de personnel représentent 46,45 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	1 565 614 €	Charges de personnel*	727 181 €	\Rightarrow	Soit 46,45 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					
Rémunérations ann emploi permanent :			463 686 €		Rémunération - emploi non permanent :
Primes et indemnités	versées :		42 003 € 36 032 €		0 €

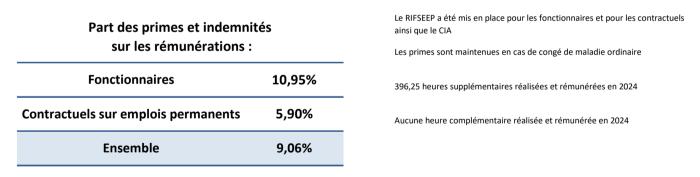
Primes et indemnités versées : $42\ 003\$ € IFSE : $36\ 032\$ € CIA : $4\ 839\$ € Heures supplémentaires et/ou complémentaires : $5\ 923\$ € Nouvelle Bonification Indiciaire : $6\ 496\$ € Supplément familial de traitement : $602\$ € Complément de traitement indiciaire (CTI) $0\$ €

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Caté	gorie B	Catégorie C		
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	
Administrative	S	S	S		S	S	
Technique		S			27 729 €	23 506 €	
Culturelle							
Sportive							
Médico-sociale							
Police							
Incendie							
Animation							
Toutes filières	S	S	S		29 190 €	24 270 €	

^{*}s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 9,06 %



→ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Mantaut annual			Fonctio	nnaires				Contra	actuels sur en	nploi perm	nanents	
Montant annuel Femmes moyen par ETPR		Hommes		Femmes			Hommes					
moyen par Err K	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	S	S					s			s	S	
Catégorie B	S	S										
Catégorie C	1 987 €	489 €	20%	3 216 €	321€	9%	984€	205€	17%		S	

^{*}s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Absences -

- En moyenne, 19,3 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire
- > En moyenne, 20,4 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	5,28%	5,58%	5,41%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	5,28%	5,58%	5,41%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	5,28%	5,58%	5,41%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 🔶 26,3 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

- Accidents du travail

1 seul accident du travail déclaré au total en 2024

 1 accident du travail pour 19 agents en position d'activité au 31 décembre 2024

Prévention et risques professionnels

→ ASSISTANTS DE PRÉVENTION

Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité

FORMATION

Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

Aucun travailleur handicapé employé sur emploi permanent

Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent

→ DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 1 978 €

DOCUMENT DE PRÉVENTION

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2024

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

Formation

→ En 2024, 5,3% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

> Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



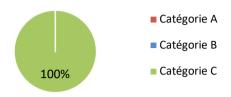
4 931 € ont été consacrés à la formation en 2024

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	87 %
Frais de déplacement	11 %
Autres organismes	2 %

> 1 jour de formation suivi en 2024

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 0,1 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

Autres organismes	100%

Action sociale et protection sociale complémentaire

→ La collectivité participe aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Prévoyance
Montant global des participations	1 545 €
Montant moyen par bénéficiaire	172 €

- L'action sociale de la collectivité
 - Prestations servies directement par la collectivité
 - Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

Relations sociales

Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2024

Précisions méthodologiques

→ 1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

²Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence

Nombre d'agents au 31/12/2024 x 365

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

\Rightarrow En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2024 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : mai 2025 Version 1